



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

A la suite d'une convocation du 27 juin 2023, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 03 juillet 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ Etaient présents : **32**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Freddy LITTY, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Pierre THIL.
- ✓ Représentée : **1**
Madame Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA.
- ✓ Excusés : **16**
Messieurs Pierre LANG, Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Guy BORN, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Davis SUCK, Salvatore FIORETTO, François GATTI.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **3**
Madame, Messieurs Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER.
- ✓ Absents : **4**
Messieurs Durkut CAN, Emmanuel SCHULER, Gabriel GLATH, Luc BALLASSE.

04. FINANCES

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Compable Public du service de gestion comptable de Saint-Avold sollicite en non-valeur des produits suivants, soit 78.20€ HT dont le recouvrement s'est avéré impossible :

Année	Montant (en € HT)	Motif	Imputation comptable
2020	78.20€	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
TOTAL	78.20€		

Le Comité Syndical,

ENTENDU le rapport du Président ROTH,

délibère, par :

36 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- L'admission en non-valeur des produits ci-dessus désignés, qui seront alors considérés comme irrécouvrables ;
- Leur inscription aux articles 6541 du budget 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 03 juillet 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le.....

Et de la transmission en Sous-Préfecture le

12 JUIL. 2023